L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 29 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRE THEURIET.

DEUXIEME PARTIE.

Suite.

La liberté de la vie de campagne et la plus grande qu'elle autorise aidaient encore au développement de cette passion éclose en plein soleil d'août. Pendant la saison des vacances, dans ce pays forestier de l'Argonne, toute la population se répand dans les bois où tant de motifs de distraction attirent les gens qui ont des loisirs. Parties de chasse, *tendues* aux petits oiseaux, récoltes de noisettes ou de champignons, autant de prétextes de promenades pour les oisifs. On part en bande dès le matin, les servantes portant le dîner dans des paniers; on choisit non loin d'une source une place bien abritée par les hêtres, bien tapissée de mousse sèche; les dames s'y installent avec leur ouvrage, tandis que les enfants font la chasse aux insectes, et que les hommes vont tirer un lièvre ou ramasser des panerées de ces gros *ceps* couleur de fumée qu'on appelle en Argonne des *moricauds*.

Un matin de la fin de septembre, M. Fontenille, devant visiter dans la forêt de Beaulieu une coupe sur laquelle il se proposait de miser aux prochaines ventes de bois, fit atteler son char à bancs, dont les coffres avaient été prudemment bourrés de provisions de bouche, et emmena Mme de Brieulles et Mlle Bastienne déjeuner avec sa fille aux étangs de Saint-Rouin. Le marquis, accompagné de son neveu et de Laurent, devait rejoindre les dames en traversant la forêt à pied. Il faisait une journée à souhait: point de vent, un ciel bleu ouaté de petits nuages blancs, à travers lesquels passait juste assez de soleil pour mettre en valeur les riches teintes d'or et de grenat des massifs. La terre humide et chaude avait une bonne odeur d'automne; dans les clairières, les hautes fougères roussies exhalaient un parfum pénétrant et capiteux. Chacun fut exact au rendez-vous, et à midi tous attaquèrent les provisions avec le robuste appétit de gens qui ont humé pendant trois heures l'air forestier. Le déjeuner terminé, M. Fontenille emmena le marquis pour lui montrer la coupe qu'il convoitait, les dames s'assirent sous les arbres et déballèrent le contenu de leur panier à ouvrage. Sainte-Marie avait tiré de sa poche un numéro de l'*Univers* et s'était plongé jusqu'au nez dans cette lecture. Laurent fumait. Etendu sur la bruyère, à distance respectueuse des dames, la tête dans la main, le coude dans la mousse, il paraissait absorbé par son cigare, mais, en réalité, à travers les spirales de la fumée bleue, il ne perdait pas un des mouvements de Berthe Fontenille.

Celle-ci, adossée à un hêtre, une jambe repliée sous ses jupes, et l'ourlet de sa robe de toile laissant voir l'un de ses pieds bien cambrés, travaillait à une bande de tapisserie. Elle était nu-tête, avec un ruban écarlate dans les cheveux, et au corsage un nœud de même couleur, dans lequel elle avait fixé un bouquet de feuilles vertes et de graines mûres de sorbier. Dans l'ombre veloutée des arbres, ces notes rouges se détachant sur le noir des cheveux et sur la nuance claire de la robe, donnaient encore plus d'éclat à la blancheur de son teint et à l'azur sombre de ses yeux. Tout en tirant son aiguille, elle écoutait ou feignait d'écouter la conversation médiocrement intéressante de Mme de Brieulles et de Mlle Bastienne, mais son esprit était ailleurs; ses regards distraits suivaient machinalement le vol des papillons sur les tiges des scabieuses, et s'arrêtaient à la dérobée sur les deux jeunes gens à demi enfouis dans la bruyère. Un moment ses yeux rencontrèrent ceux de Laurent, et pendant quelques secondes, à travers le léger voile de la fumée bleue du cigare, il s'établit entre eux un magnétique courant d'amoureux fluide. Berthe abaissa tout à coup ses paupières, un sourire malicieux retroussa les coins de ses lèvres, et, empochant sa bande de tapisserie, elle se leva brusquement:

—Je ne suppose pas, dit-elle de sa voix moqueuse, que nous soyons venus en forêt pour rester ainsi posément comme dans un salon. Quant à moi, j'ai des fourmis dans les pieds et je veux marcher....—Elle ramassa son chapeau de paille, en noua les brides autour de son bras, puis jetant un coup d'œil circulaire sur son entourage:—Je vais à la chasse aux champignons, continua-t-elle, qui m'aime me suive!

Laurent était déjà debout.—Je suis à vos ordres, mademoiselle, murmura-t-il en jetant son cigare. Mme de Brieulles fronça le sourcil.—Saint-Marie! fit-elle en lançant un regard à son fils.—Le jeune homme leva le nez de dessus son journal et interrogea sa mère d'un œil inquiet:—Laisse là ta lecture, reprit-elle, et accompagne Mlle Fontenille.

Il obéit silencieusement, fourra l'*Univers* dans la poche de sa longue redingote, et d'un air résigné suivit Berthe, qui s'éloignait avec Laurent.

La jeune fille ouvrait la marche d'un air décidé, échangeant par dessus l'épaule de brèves paroles avec le docteur, et ne daignant pas même tourner la tête pour remarquer Sainte-Marie qui emboîtait le pas derrière eux. De temps à autre elle se baissait pour cueillir un cèpe rebondi et le jetait dans le fond de son chapeau de paille transformé en panier. Parfois elle découvrait une place où les bolets foisonnaient, alors elle poussait un petit cri joyeux et appelait Laurent à son aide; tous deux agenouillés dans la mousse furetaient à qui mieux mieux, et dans cette quête à travers la bruyère leurs mains se rencontraient fréquemment. La tiédeur de l'air, l'odeur aussi et pénétrante des champignons, la familiarité plus étroite que cette besogne établissait, forçaient, les grisaient peu à peu et les enhardissaient. Les yeux de Berthe avaient un éclat presque phosphorescent; Laurent riait et parlait avec un entrain communicatif. Sainte-Marie, seul, rêveur et taciturne, les regardait faire sans se départir de son attitude raide et chagrine.

—Voyez la belle girolle! lui cria le docteur en se retournant pour lui montrer sa trouvaille; vous n'aimez donc pas les champignons, mon cher Sainte-Marie?

—Je ne les connais pas et je m'en défie, répondit-il.

—M. de Brieulles se défie de la nature entière, remarqua ironiquement Mlle Fontenille; il regarde les fleurs, les fruits, les arbres comme autant de poisons diaboliques répandus sur terre pour induire les créatures à la tentation.

Sainte-Marie ne répliqua pas. Ils étaient arrivés sur la berge d'un étang alimenté par la Biesme et d'où la petite rivière s'échappe pour reprendre sous bois son cours vers les Islettes. Avec sa ceinture de taillis aux teintes mordorées, ses eaux calmes où s'éparpillaient les feuilles tombantes, l'étang avait une couleur charmant au coucher du soleil.

—Quel joli endroit! dit Berthe en trempant dans l'eau ses doigts barbouillés de sable.

—Le soleil baisse, il serait temps de rebrousser chemin, insinua prudemment Sainte-Marie.

Il n'en fallut pas davantage pour éveiller l'esprit de contradiction de Mlle Fontenille.

—Ne soyez donc pas toujours un trouble-fête, répondit-elle avec impatience.—En même temps, comme son regard errait sur les bords de l'étang, elle aperçut à l'embouchure de la Biesme une barque étroite qui se balançait sur les joncs.—Soit! continua-t-elle, revenons, mais non pas par le même chemin.

Elle sauta dans la barque et s'y installa.

—Pensez-vous que nous puissions descendre la rivière, docteur?

—Parfaitement! répondit au hasard celui-ci.—Il arracha quelques brassées de bruyères qu'il jeta au fond de la frêle embarcation, s'empara d'une perche et se mit en devoir de détacher la barque, après y être monté.

Sainte-Marie restait immobile sur le talus.—Eh bien! fit Laurent, ne venez-vous pas?

—La barque est trop étroite, repartit M. de Brieulles, et il serait dangereux de s'y installer à trois; c'est déjà fort imprudent de votre part de vous risquer sur ces planches vermoulues dans une rivière pleine de souches et de racines à fleur d'eau....

—Pas un mot de plus, homme prudent! interrompit Berthe, nous courrons la chance et vous suivrez le sentier....Bon voyage!

Laurent donna un coup de perche, la barque démarra et s'engagea dans la petite rivière au-dessus de laquelle s'entremêlaient confusément les branches des arbres. Berthe s'était assise à l'avant sur les planches jonchées de bruyères. La tête renversée, les yeux demi-fermés, elle se laissait aller au doux bercement de l'eau, ne quittant son attitude paresseuse que pour étendre la main lorsqu'une touffe de reine des prés ou un brin de chèvrefeuille était à portée. Alors, au risque de faire chavirer la barque, elle cueillait les tiges fleuries et les jetait à ses pieds. Laurent, debout, maniait de temps à autre sa perche, sans cesser de regarder la jeune fille et d'admirer la grâce de ses poses ondulantes et nonchalantes. Par instans, entre des bouquets d'arbres, on apercevait la noire redingote et le profil austère de Sainte-Marie cheminant solitairement dans le sentier qui côtoyait la Biesme. Ils le virent tout à coup s'arrêter et agiter son chapeau d'un air inquiet.

—Halte! exclama-t-il, le sentier tourne à gauche et la rivière s'encaisse dans les broussailles, il faut que vous abordiez!

—C'est plus facile à dire qu'à faire, murmura Laurent en examinant la rive broussailleuse et en consultant des yeux Mlle Fontenille.

Celle-ci répondit par un de ses sourires moqueurs, puis soudain se levant toute droite au milieu de la barque:—On ne peut pas aborder, cria-t-elle à Sainte-Marie, d'ailleurs il fait bon ici et nous y restons. ....Prévenez ces dames que nous reviendrons par eau jusqu'aux Senades.

Laurent, enchanté, et craignant que Berthe ne vînt à changer d'avis, donna un vigoureux coup de perche. La barque fila comme une truite au milieu des nénufars. On entendit vaguement les protestations et les objurgations de Sainte-Marie se perdre dans le clapotement de l'eau, et bientôt on fut loin du sentier. Berthe s'était de nouveau assise nonchalamment sur sa jonchée de bruyères. Laurent déposa sa perche, s'agenouilla à l'arrière, et la barque s'en alla lentement à la dérive. Le crépuscule s'étendait sur la rivière aux berges profondément encaissées, et de fines gouttelettes de rosée, perlant du haut de la voûte feuillue, tombaient avec une musique cristalline dans l'eau somnolente. Les reines des prés et les chèvrefeuilles cueillis par Mlle Fontenille et amoncelés autour d'elle répandaient une odeur de vanille et d'amande amère. La jeune fille souleva la tête à demi, respira longuement le parfum des fleurs forestières et soupira:—Qu'on est bien!... On se croirait dans son lit bercé par une chanson de nourrice, et on voudrait aller ainsi longtemps........toujours!

—Oui, murmura Laurent d'une voix un peu altérée, rester là, près de vous, pendant une éternité, ce serait le vrai paradis.

Elle leva l'une de ses mains, et, la posant sur le bras de son compagnon:—Chut! dit-elle, ne parlez pas, cela détruit le charme......

Silencieusement, Laurent saisit cette main tentatrice et l'enferma dans la sienne. Après un essai de résistance, la mignonne main de Mlle Fontenille s'abandonna, et ils restèrent sans bouger, sans ouvrir les lèvres, plongés dans un engourdissement délicieux, tandis que la barque glissait le long des berges. Le visage de Berthe était à peine distinct, mais on voyait encore le scintillement de ses prunelles lumineuses. Les regards de Laurent étaient fixés sur elles et ne les quittaient plus. Tous deux, cédant au bercement endormeur de l'eau et à l'enchantement de cette intimité silencieuse, se laissaient emporter par le courant, sans se demander où ils aborderaient, ni si la barque ne chavirerait pas tout à coup contre une racine. Leurs yeux se regardaient, leurs mains se serraient, et c'e tait tout.

A continuer.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujette à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans la même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme suit:—1 cent par once ou fraction [illegible]

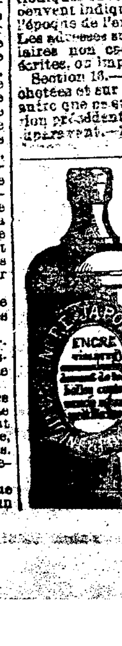

ENCRE JAPONAISE
COMMUNICATIVE

Cette Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des **Copies parfaites** un mois même après l'écriture.

Encre Moderne
Noire en écrivant—restant toujours limpide.
Dépôts chez tous les papetiers du monde entier.

E. ANTOINE & FILS
PARIS.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 28 novembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.
CANADA, Frangeul, mercredi, 26 décembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)..........$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 6 Déc. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise pour cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine..........$50.
" Entrepont..........25.
" Billet d'excursion $80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 166 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Waco, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
R. W. ADAMS
17nov— No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Port Hickey, Bâton-Rouge, Plaquemine, et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Moscop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 62 Gravier.
LORD & McPEAKE, 45 Camp.
Oct 4—

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.

Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur
ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
10 nov— No. 82 Bienville.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 P. M., et tous les VENDREDIS matin à 10 h. Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

JOHN H. HANNA,
F. Kesseler, Capitaine,
L. P. DELAHOUSSAYE, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 82 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains..........$313,424
Pertes payées..........74,741
Bénéfice net..........68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,

F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 26 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

E. JUST COMES, à Donaldsonville, paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

E. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. O. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.

O. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bré

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Marcauville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanerette (Texas).

WM. RUDSON, à [illegible], par [illegible] Mahs.

EDGARD DELERY, [illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sans bande dans nos [illegible] aux à raison de 15 cts [illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Nuremberg	21 nov.	20 déc.
Frankfurt	19 déc.	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;

Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$36, en or.

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:

Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 43 de la rue de l'Union.

CHEMIN DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures cert livré, le lendemain matin.

O. M. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès le Dimanche seulement.....7:55 A. M.	Exprès, le Dimanche seulement.....8:35 A. M.
Exprès.....5:00 P. M.	Exprès.....9:30 P. M.
Train à passagers, Dimanche excepté.....7:50 A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté.....3.45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
21 nov— Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE
Express, Sunday only.....7:55 A. M.	Express, Sunday only.....8:35 A. M.
Express.....5:00 P. M.	Express.....9:30 P. M.
Passenger, except Sunday.....7.50 A. M.	Passenger, except Sunday.....3. 45 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 3 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5:00 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...7:00 A M	Express No 4...10:30 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs de destination de St-Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York; et les villes de l'Est. Le train de vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mocomb City partent de la Nlle-Orléans à 2h.45m P. M., le samedi, et à 7 heures le dimanche. Ils arrivent à 9h.30 A. M. et 6h.30 P. M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
14 jv. 75—

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St De pot from Nov. 13, 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:00 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...7:00 AM	Express No 4...10:30 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI, AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 2:45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:30 A. M. and 10:00 P. M. Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
14 jy 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
17mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$ 914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)..........347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)..........155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)..........120,000 00
Autres bons et actions..........41,424 94
Département des actions hypothécaires..........778,280 18
Change étranger et change américain..........$327,241 73
Monnaie courante et espèces..........806,841 41
—1,134,083 14
—$3,493,138 [illegible]

PASSIF

Dû aux déposants..........$1,641,339 39
Dû à des banques et à des banquiers..........181,365 83
Dividendes non payés..........914 00
—1,823,498 [illegible]

Profits et pertes..........$ 168,691 64
Capital..........1,500,000 00
—$1,668,691 64
—$3,493,13[illegible]

Février— JAS. J. TARLETON, Caissier.

BANQUE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI—DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque d'Etat, au No 23 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	H. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. H. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. R. Lyman,
[illegible]	E. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

SEBN T. DEBUYS.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie..........$111,958 90
Reçu pour primes de rivière..........57,889 85
Reçu pour primes de mer..........12,604 85
Primes non expirées le 31 août 1875..........42,820 06
—$226,1[illegible]

A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876..........60,000 00
Primes remboursées..........3,871 30
—63,871 30

Montant net des primes..........$162,3[illegible]

En moins:
Pertes par le feu..........$23,132 37
Pertes sur les rivières..........26,340 66
Pertes sur mer..........2,525 73
Pertes non encore réglées..........5,000 00
—$56,998 [illegible]
Réassurances..........16,506 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent..........8,279 54
Taxes et licences..........8,000 26
Dépenses du bureau du Board des Assureurs..........20,187 29
Profits et Pertes..........5,462 77
—66,025 32
En moins—l'intérêt..........34,909 53 $21,666 24 $87,154 78
Bénéfice net..........$85,121 [illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie..........$45,395 97
En caisse..........14,377 66
Primes en voie de recouvrement..........12,686 40
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc..........$73,208 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00..........58,208 78
Propriétés foncières..........5,000 00
Billets par actions..........161,396 86

Total..........$328,113 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,
né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

GABRIEL GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle [illegible] courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,554 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aikens,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hadden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
O. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	O. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,

J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie.....$38,758 10
Sur risques de rivières.....4,226 97
Sur risques de mer.....5,168 00

Total des primes.....$48,193 07
En moins—Primes remboursées.....667 18
—$47,525 89
Profits et pertes.....18,123 78
—$65,649 67
En moins—Primes non expirées.....10,090 34

Montant net des Primes reçues.....$ 55,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie.....$20,420 65
Sur risques de rivières.....1,002 71
Sur risques de mer.....1,226 27
Réfaction (rebate).....7,141 06
Réassurances.....2,413 83
Taxes.....2,928
Loyer.....1,100 00
Impressions, annonces, etc.....572 90
Bureau des Assureurs.....1,554 25
Dépenses etc, moins intérêt.....4,864 66
—$ 43,124 33
Bénéfice net.....$ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement.....7,427 80
Actions de Banques et autres actions.....56,721 05
Propriétés foncières.....12,941 26
Billets garantis.....8,494 98
Billets garantis par hypothèque.....12,015 18
Effets à recevoir à courte échéance.....8,106 19
Meubles de bureau et autres installations.....2,879 12
Compte suspendu.....1,711 40
En caisse.....9,630 98
Total de l'actif.....$122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année [illegible] 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du [illegible] août 1877.

P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.

juillet—1 m.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes.....$1,815,610
Surtiré.....2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.....333,500 96
Autres actions, bons et hypothèques.....156,095 62
Dû par des agents de rachat et de réserves.....1,063,119 06
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.....33,096 91
Propriétés foncières.....224,526 59
Dépenses courantes et taxes payées.....34,737 4
Echanges pour le Clearing House.....$125,346 65
Billets d'autres banques nationales.....14,647 00
Petite monnaie, y compris les nickels.....5,432 33
Espèces—Or monnayé.....42,314 12
Argent monnayé.....4,000 00
Billets dits legal tender.....481,996 00—674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat.....15,000 00
Total.....$4,094,184 [illegible]

PASSIF:
Capital payé.....1,000,000 00
Surplus.....200,000 00
Autres bénéfices non partagés.....189,855 63
Billets de Banque Nationale non rachetés.....296,600 00
Dépôts individuels.....2,188,477 37
Certificats de dépôts payables sur demande.....10,986 96
Dû à d'autres banques nationales.....111,776 51
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat.....156,307 07
Total.....$4,094,184 [illegible]

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact.

A. LURIA,
Caissier.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA,
Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICKHAM,
W. E. MATTHEWS, Directeurs

8 juillet—

ASSURANCES.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 3 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—
Sur les risques d'incendie.....$61,298 2
Sur les risques de mer.....124,473 93
Sur les risques de rivières.....25,697 27

Total des primes.....411,449 83
En moins primes non expirées.....118,115

Montant net des primes le 31 mai 1877.....[illegible]
Pertes payées:
Sur risques d'incendie.....117,867 96
Sur risques de mer.....17,062 50
Sur risques de rivières.....3,596 77
Taxes, dépenses, intérêts.....28,693 33
Réassurances et primes remboursées.....16,104 05—183,314 66

Bénéfice.....110,020 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.....289,079
Bons de la ville.....110,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires.....169,235 56
Billets garantis par hypothèque.....214,042 06
Billets garantis.....42,307 97
Effets à recevoir.....75,164 19
Primes en voie de recouvrement.....49,087 93
En caisse.....77,007 5
—1,026,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877.

JAMES FAHEY,
Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	HY. BEEBE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,

J. J. FERNANDEZ.

8juin—

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie.....$188,068 51
Primes maritimes.....29,315 95
Primes de rivières.....81,924 25
—$299,308 [illegible]

Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.....$28,235 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie.....$67,325 00
Pertes maritimes.....7,285 41
Pertes de rivières.....25,510 20
—$100,121 21

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,5[illegible] 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc..... 11,766 72
—$40,125 86—$140,257 07

Profits bruts.....$87,978 9

Dont $56,587 25 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir.....$68,645 28
Prêts sur bons et sur hypothèques.....55,943 22
—24,591 79
Prêts remboursables sur demande.....$74, 15
Argent.....63,846 71
—$138,400 56
Bons de ville.....72,056 00
Actions de banque et autres.....73,415 63
Propriétés foncières.....139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account.....43,415 94

Total de l'actif.....$531,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forchheimer,	Wm H. [illegible]
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37.....Rue Carondelet.....37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie.....$329,503 50
Sur risques de rivières.....200,950 22
Sur risques de mer.....37,222 21— 67,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877.....89,320 00
Primes remboursées.....2,487 27— 96,816 2

Montant net des primes.....$465,951 92
Pertes payées, savoir
Sur risques d'incendie.....$109,297 27
" " de rivières.....104,689
" " de mer.....24,706 97—[illegible]
Réassurance.....21,194 03
Réfaction (rebate).....11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.....25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans.....5,828 60
Dépenses générales brutes.....39,542 44—356,412 27

Balance.....$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus.....88,603 30
—$201,142 95

En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement.....100,000 00

Bénéfice net.....$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes.....23,000 00

Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.....$78,142

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.....$318,082
Comptes en voie de recouvrement.....21,114 11
Effets à recevoir, en garanties.....455,537 60
Effets à recevoir pour primes.....26,012 79
Actions de banques et autres actions.....203,526 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons.....148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.....5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association.....5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans.....2,500 00
Propriétés foncières.....77,010 81
Total.....$1,282,908 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net des primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Chaffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy
J. I. Warren,	W. J. Behan,
E. T. Buchner,	W. F. Kahleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham,	28mai—1mois

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 16 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875.....$2,779 2
Reçu dans l'année, pour quotit.....1,706
" " " pour initiations.....15
" " " pour intérêts sur les dépôts.....128 1
—$4,631 [illegible]

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades.....$ 111
Salaire du portier.....22 85
Frais d'impression.....[illegible]
Commission du percepteur.....160
Comptes de gaz, &c.....
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel.....$500 87
Et un depuis.....557 63 1,157 [illegible]

En caisse actuellement.....[illegible]

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts.....$10,416 25
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année.....$640
Pour le mobilier.....258 63
2e impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.....928 91
—1,928 55 10,418 25 2,[illegible]
Payé pour secours aux malades.....728
Payé à la mort de membres.....4,609 20 7,582 78

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1876.....64
Admis depuis lors.....3
—67 membres.
Démissionnaires.....
Morts.....
Expulsé.....1
Actuellement sur la liste.....66 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. ARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. K. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
I. CUCULLU.

Conseil d'administration.

16juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de sa quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.....$1,731 [illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.....[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.....$5,466 [illegible]
Escompte billets payés avant l'échéance.....[illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.....[illegible]

Balance net.....$7,137 [illegible]

L'actif:
Billets aléas casuellement garantis par premiers hypothèque et privilège de vendeur.....$54,806 [illegible]
Propriétés foncières.....1,453 [illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat.....$1,461 [illegible]
Currency des Etats-Unis.....144 [illegible] 1,618 [illegible]
Effets à recevoir.....7 180 [illegible]
Divers débiteurs.....590 77
Installations.....1,000 00
Intérêt courant.....255 [illegible]

Actions payées en plein.....73,100 [illegible]
Actions payées en partie.....[illegible]
Scrip.....4,536 [illegible]
Dividende No 1 non-réclamé.....127 [illegible]
Effets à payer.....600 [illegible]
Divers créanciers.....[illegible]
Surplus de l'actif.....15,676 [illegible]

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.
A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président,
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues.....$153,153 [illegible]
Pertes par incendie.....[illegible]
Pertes rivières payées.....[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.....[illegible]

[illegible].....182,281
[illegible].....42,110 1

Total de l'actif.....$[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. E. Schmidt,
H. A. Bennigar, Th. Lilienthal,	R. Bieg,
[illegible]	E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks,	S. I. Hastie,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert
F. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Reder,
R. Wildermann	23 mai—

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE.....$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt.....$ 407,968 59
Pertes, dépenses, taxes, etc.....$ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent.....59,547 47 $336,755 41

Bénéfice net.....$ 71,203 29

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir.....$385,530 73
Encaisse et primes en devoir recouvrement.....184,688 45
—$565,236 [illegible]

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an, et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
B. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORRIS,	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour
En caisse.....$326 10
En banque.....909 05

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société.....$24 00
[illegible].....30 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril.....56 00
Propriété du tombeau et immeubles.....450 00 $560 00

Total.....$1,795 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 30—Membres honoraires, 24—Rayés 19—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à sa constitution et ses règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président coin Canal et Rampart.
20 mars—6f

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

NEW ORLEANS—Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
HUDSON,
Gager, commander,
Will leave her wharf, foot of Toulouse street, on Thursday, Dec. 6, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
nv 4—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums.....$188,068 51
Marine premiums.....29,315 95
River premiums.....81,924 25
—$ 2[illegible]

Earned premiums, less re-insurance and return premiums.....[illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses.....$67,325 00
Marine losses.....7,285 41
River losses.....25,510 20
—$100,121

Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc..... 11766 72
—$40,125 [illegible] $14

Gross profits.....$ 87,978

Of which $56,587 25 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—
Bills receivable.....$68,645 28
Loans on Bond and Mortgage 55,943 22
—$ 24,591 79
Loan on Call.....$74,554 15
Cash.....63,846 71
—$ 138,400 86
City Bonds.....72,056 00
Bank and other Stocks.....83,415 62
Real Estate.....139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account.....33,415 94

Total asset.....$531,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.

J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums.....$375,379
Marine premiums.....55,924 91
River premiums.....[illegible]2,220 56

Total amount of premiums.....$429,524 59
Less unearned and return premiums.....95,752 94

Net earned premiums.....$333,751 65
Add interest and discount.....24,847 27
—$358,429 03

Deduct—
Fire losses.....$92,452 74
Marine losses.....62,162 90
River losses.....24,746 80

Net losses.....[illegible]
Reinsurances.....$15,897 06
Rebate.....65,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.....62,820 29
—117,903 [illegible]
—$204,272 08

Reserve for unsettled claims.....25,000 00
—$229,272

Net profits for 1876.....$29,156 [illegible]

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash value

Real estate.....$115,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.....155,300 9
Bills receivable (premiums).....11,756 24
First mortgage notes and pledge notes.....192,760 08
Cash in bank.....26,975 35
Premiums in course of collection.....67,253 [illegible]
Amounts due by insurance companies.....5,207 32
—$574,418 [illegible]

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schreiber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.....$ 772,341 11
Actions, bons et hypothèques.....235,104 09
Propriétés foncières.....52,000 0
Caveaux des safe deposits.....50,000 00
Dépenses et taxes payées.....5,220 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés.....4,740 73
Change américain.....$4,663 83
Echange pour le Clearing House.....$51,694 33
Or.....11,154 55
Papier-monnaie.....162,111 50 224,960 36
—1,411,045 06

PASSIF.

Capital nouveau.....$350,000
do ancien.....150,000 500,000 00
Surplus.....10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.....36,243 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés.....37,904
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande).....$45,582
do (département des épargnes).....[illegible]
Certificats dits time certificates.....[illegible]
—1,411,045 0

J certifie que le tableau qui précède est exact.

WALTON, [illegible]
Caissier

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104.....CANAL STREET.....104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk.....$361,298
On Marine Risks.....24,473
On River Risks.....25,697

Total Premiums.....411,449
Less Unearned Premiums.....118,115

Net Earned Premiums 31st May, 1877.....$293,334 [illegible]
Losses paid:
On Fire Risks.....$117,867 9
On Marine Risks.....17,062 50
On River Risks.....3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst 28,693 33
Reinsurances and return Premiums.....16,104 03 183,314

Profit.....$110,020 16
The Company have the following assets:
Real Estate.....$289,079 [illegible]
City Bonds.....110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.....169,235 56
Notes secured by mortgage.....214,042 06
Notes secured by pledge.....42,307
Bills receivable.....75,164
Premium in course of collection.....49,087
Cash on hand.....77,007
—1,026,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO;
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,

CHAS. LAFITTE.

8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée décembre 1876.

Primes sur les risques de feu.....$325,949 0[illegible]
Primes sur les risques de mer.....62,473 75
Primes sur les risques de rivières.....29,696 92

Total des Primes.....$420,119 [illegible]
En moins:
Primes sur risques non expirés.....$107,97[illegible] 06
Primes remboursées.....1,292 82
—109,279

Primes nettes acquises.....$311,84[illegible]
A ajouter:
Intérêts.....4,455 61
Profits et pertes.....6,076 0[illegible]
—15,551

7,407 [illegible]

Pertes payées
Sur les risques du feu.....$ 97,741 74
Sur les risques de mer.....22,064 2
Sur les risques de rivière.....18,396 15
Pertes en litige.....2,145 34
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.....45,465 82
—182,212 41
Réassurances.....15,066 2
Réfaction (rebate).....26,2[illegible]
Commissions d'agences.....25,291
Dépenses d'agences.....4,506 [illegible]
Taxes et licences.....7,557 [illegible]
Dépenses de bureau.....27,004 [illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.....6,829 61
—295,209 [illegible]

Bénéfice net.....$ 22,095

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank.....$ 47,687
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.....22,072
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.....21,[illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $257,983 94, évalués à.....28,[illegible]
Effets à recevoir pour primes.....
Prêts sur hypothèque.....139,924
Prêts sur nantissements.....14,9[illegible]
Effets à recevoir.....17,21[illegible]
Bons.....[illegible]
Actions.....26,1[illegible]
Primes en voie de recouvrement.....42,014 2
Propriétés foncières.....74,[illegible]
Dû par divers.....6,4[illegible] 17
Bons des Etats-Unis.....[illegible]

Total.....$632,417

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30).....$296,650 00
Effets à payer.....15,666 66
Dividendes non réclamés.....1,802 00
Primes sur risques non expirés.....107,975 06
Pertes non réglées.....61,611 18
Dû à divers.....5,817 95
Fonds de réserve.....15,694 06 — 500,2[illegible]

Surplus.....$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie.....$70,980 15
Primes de rivières.....11,083 [illegible]
Primes de mer.....5,972 48

Moins primes rendues.....781 96

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu.....$32,029 62
Pertes de rivières.....7,190 64
Pertes maritimes.....5,576 49
—$45,796 75
Réassurances.....5,507 84
Loyer.....600 00
Taxes.....910 00
Escompte (Rebate).....5,977 25
Dépenses, moins escompte et intérêt.....10,786 [illegible]
Réservé pour risques non terminés.....15,000 00

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement.....$9,962[illegible]
Prêts garantis par hypothèque.....16,250 0[illegible]
Billets à recevoir pour primes.....5,929 [illegible]
Stock, bons et autres effets.....144,071 [illegible]
Propriété foncière.....11,967 [illegible]
Primes en voie de collection.....16,407 [illegible]
Argent en caisse.....9,524 [illegible]
—$214,303 73

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. KAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,

A. CHIAPELLA.

16mai—6sem, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourcade et A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. O. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus dans pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. O. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. O. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH

ADAM THOMSON.
[illegible]